

Critères d'admission à la SASP pour préparateurs mentaux

1. Informations générales et remarques quant aux critères d'admission

- Les exigences sont subdivisées en «formation» et «expérience pratique». La quantité totale du contenu de formation qui est à justifier comprend d'au moins 14 crédits (1 crédit = 25 – 30 heures workload).
- Le domaine «formation» comprend en tout trois parties: a) une partie obligatoire, b) une partie à choix c) et une partie ouverte.
- La condition de base pour la comptabilisation d'une formation dans les parties de formation « obligatoire et à choix » est que celle-ci soit proposée par une institution dont la responsabilité professionnelle psychologique est reconnue.
- Le domaine ouvert (c) laisse une certaine marge de manœuvre et permet d'autres contenus comme des thèmes liés au sport et /ou proches de la psychologie. La section des préparateurs mentaux de la SASP décide après examen de la prise en compte du contenu.
- Le justificatif de formation (parties de formation a - c) doit comprendre d'une part une vue d'ensemble (étendue / répartition des crédits), d'autre part une documentation détaillée des différents contenus.
- En cas de formation réussie à l'Institut für Angewandte Psychologie (IAP) de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW (CAS Psychologisches & mentales Training im Sport) ou à l'Université de Lausanne (CAS Préparation mentale), les crédits requis sous le point 2 « Formation a – c » sont couverts et ne doivent plus être documentés. Prière de soumettre le certificat au lieu des pièces justificatives.
- Une admission à l'assessment s'ensuit seulement lorsque la formation et l'expérience pratique sont complètes et justifiées, pour autant qu'elles aient été reconnues par la section des préparateurs mentaux de la SASP.
- Il n'y a pas de possibilité de recours contre une décision de la section des préparateurs mentaux de la SASP.

2. Formation

a) Partie obligatoire (étendue: 10 crédits au total)

Domaine	Crédits
Bases de la psychologie	
Motivation, émotion, cognition	1.0
Techniques mentales	
Visualisation	1.5
Techniques de respiration	1.0
Dialogue intérieur	1.0
Entraînement idéo-moteur	0.5
Autorégulation	
Psychorégulation / régulation de l'activation	0.5
Contrôle de l'attention / concentration	0.5
Objectif / analyse, entraînement de la motivation	0.5
Psychologie du développement	
Personnalité / apprentissage	1.0
Bases de la communication	
Conduite d'entretiens, premier entretien	1.5
Gestion de projet / organisation du travail	
Aspects importants liés à l'organisation et à l'exécution des projets	0.5
Documentations / rédaction du procès-verbal, protection des données	0.5
Total des crédits de la partie obligatoire	10.0

b) Partie à choix (étendue: au moins 2 crédits)

Partagée sur au moins deux des sujets suivants:

- Stress
- Surentraînement
- Blessures sportives / réhabilitation
- Enfants et adolescents
- Santé / prévention

Remarque : tous les contenus des parties a et b de la formation (obligatoire / à choix) doivent avoir été proposés par une institution dont la responsabilité professionnelle psychologique est reconnue.

c) **Autres thèmes liés au sport et / ou proches de la psychologie (étendue maximale de 2 crédits), par ex.:**

- Aspects de la gestion de l'équipe (Teambuilding, gestion d'équipe, interventions en groupe etc.)
- Théorie de l'entraînement
- ...

Remarques

Une décision portant sur la comptabilisation est effectuée après vérification par la section des préparateurs mentaux de la SASP.

3. Expérience pratique

- Brève présentation de la méthode de travail / du concept d'intervention (selon le modèle «Concept d'intervention»)
- Au moins 30 heures d'expérience pratique pouvant être prouvée dans au moins 3 sports différents (selon le modèle «Expérience pratique»)
- Preuve écrite d'au moins 15 heures de supervision : au moins 10 heures de supervision individuelle et au maximum 5 heures de supervision en petits groupes (jusqu'à 4 personnes) (selon le modèle « Supervision / références »).

Conditions requises pour la supervision

- Au moins 10 heures auprès de psychologues spécialistes en psychologie du sport FSP / SBAP (les psychologues spécialisés peuvent être trouvés et contactés via la recherche de spécialistes de la SASP : <https://www.sportpsychologie.ch/fr-ch/recherche-d-un-specialiste.html>).
- Les 5 heures restantes peuvent être librement effectuées auprès des membres de la SASP (psychologues / préparateurs mentaux, <https://www.sportpsychologie.ch/fr-ch/recherche-d-un-specialiste.html>) ou auprès d'autres psychologues ou psychothérapeutes FSP/SBAP.
- Indication de 2 références (enseignants, superviseurs; selon le modèle « Supervision / références »).
- Attestation écrite des heures de supervision par des superviseurs.

4. Curriculum vitae

Le CV doit être déposé sous forme de tableau.